

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 21 novembre 2022

**OBJET :**  
Tarif public au 01/01/2023.

N° Délibération : 2022/D015

<b>Membres en exercice :</b>	44	<b>Votants :</b>	25
<b>Etaient présents :</b>	24	<b>Abstentions :</b>	00
<b>Pouvoirs :</b>	01	<b>Contre :</b>	00
<b>Etaient excusés :</b>	01	<b>Pour :</b>	25
<b>Etaient absents :</b>	19		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de fixer le nouveau tarif public applicable au 01 janvier 2023.

**A - Prix de l'abonnement par semestre :** (prix inchangé)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Toutes catégories	20,00 €uros H.T.

**B - Prix de l'eau :**

<b>Toutes catégories</b>	
<i>Consommation (m<sup>3</sup>)</i>	<i>Prix H.T.</i>
0 à + ∞	1,00 €uro le mètre cube

**C - Prix de la location du compteur par semestre :** (prix inchangés)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Compteur de Ø15 mm	7,00 €uros H.T.
Compteur de Ø20 mm	12,00 €uros H.T.
Compteur de Ø32 mm	17,00 €uros H.T.
Compteur de Ø65 mm	35,00 €uros H.T.

**D - Frais d'accès au service :** (prix inchangé)

<i>Catégorie compteur</i>	<i>Prix</i>
Toutes catégories	30,00 €uros H.T.

**E - Frais d'intervention : (prix inchangés)**

	<b>Prix</b>
Déplacement	20,00 €uros H.T.
Main-d'œuvre / Heure	40,00 €uros H.T.

**F – Pénalités pour retard de paiement : (prix inchangés)**

	<b>Prix</b>
1 <sup>er</sup> Rappel	8,00 €uros
2 <sup>ème</sup> Rappel	16,00 €uros

**G - Frais pour changement d'un compteur pour choc ou gel :**

<b>Catégorie compteur</b>	<b>Prix</b>
Compteur de Ø15 mm	90,00 €uros H.T.
Compteur de Ø20 mm	97,00 €uros H.T.
Compteur de Ø32 mm	218,00 €uros H.T.
Compteur de Ø65 mm	718,00 €uros H.T.

**H - Frais pour changement de module radio cassé :**

<b>Prix</b>	103,00 €uros H.T.
-------------	-------------------

**I - Coût pour la réalisation d'un branchement d'eau :**

<b>Catégorie</b>	<b>Prix</b>
1 – DN 20 / Compteur de Ø15 mm	1 050,00 €uros H.T.
2 – DN 27 / Compteur de Ø20 mm	1 150,00 €uros H.T.
2 – DN 40 / Compteur de Ø32 mm	1 780,00 €uros H.T.

**J – Coût pour le contrôle de débit/pression des hydrants : (prix inchangé)**

<b>Prix unitaire</b>	30,00 €uros H.T.
----------------------	------------------

**K – Tarifs complémentaires :**

Nature des interventions	Désignation des interventions	Prix
<b>Facturation</b>	Duplicata de facture	15,00 € HT
<b>Installation du compteur (article 5.2)</b>	Pénalité pour constat d'inaccessibilité du compteur dans les conditions prévues à l'article 5.2	25,00 € HT
<b>Vérification compteur (article 5.3)</b>	Contrôle sur place, par jaugeage y compris déplacement de l'agent	110,00 € HT
	Frais de vérification (étalonnage par organisme agréé)	1 000,00 € HT
<b>Contrôle en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau (article 6.2)</b>	Contrôle initial d'une installation domestique équipée d'une ressource privée	135,00 € HT
	Contrôle initial d'une installation non-domestique équipée d'une ressource privée	270,00 € HT
	Contre visite d'une installation domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	95,00 € HT
	Contre visite d'une installation non-domestique non conforme ou après un délai de 5 ans	190,00 € HT

Le comité syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, donne son accord pour la tarification ci-dessus à compter du 01 janvier 2023.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 08 décembre 2022.



Pour expédition conforme,  
Le Président,

  
Fabien CARPENTIER